

## COMMUNE DE SARDENT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2026/23

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Étaient présents** : MMES ANGELINI Patricia, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

**Étaient absentes et excusées** : Mmes Sandra TERRACOL, Fanny CADILLON-LAPORTE

**Secrétaire de séance** : Angélique THELIOL

#### **Objet** : Attribution de l'entreprise retenue dans le cadre de la mise en conformité de l'Étang de Masmangeas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, suite à la commission d'appel d'offres, l'entreprise retenue dans le cadre du marché de mise en conformité de l'Étang de Masmangeas, est la SAS EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN.

Le montant du marché s'élève à 111 659,94€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue le marché à la SAS EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN (site d'Aubusson) pour un montant de 111 659,94€ H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents à cette affaire,
- Cette somme sera inscrite au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 30/03/2026

Publié, le 01/04/2026

Transmis, le 31/03/2026

Certifié exécutoire

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Angélique THELIOL

